



*Commune de
La Peyratte*

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit le huit janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, Mme PROTTEAU Joëlle, Mme RECOUPE Sylvie, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, Mme PILLOT Marguerite, M. JAMONNEAU Claude, M. GUILBAUT Bernard, Mme BEAUFORT Magalie, Mme MICHEAU Séverine, M. DUBOIS Victorien et M. FRANCOIS Xavier

Absents : M. GOURBEAU Benjamin, M. HERRIBERRY Dimitri et Mme BUTET Laetitia

Pouvoirs : M. GOURBEAU Benjamin a donné pouvoir à M. GUERIN Jean-Claude
M. HERRIBERRY Dimitri a donné pouvoir à M. RAUX Samuel
Mme BUTET Laetitia a donné pouvoir à Mme BEAUFORT Magalie

Secrétaire : M. DUBOIS Victorien

Début de la séance à 20h35

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2017 :

Madame BREMENT-MARQUIS prend la parole et demande à Monsieur le Maire s'il maintient que Monsieur le Sous-Préfet privilégie la rénovation des bâtiments des médecins à la construction neuve. Monsieur le Maire répond que pour présenter le dossier du pôle santé à l'ARS avec deux maisons de santé, la proposition de la rénovation était plus susceptible d'être reçue. De plus, elle demande si l'étage a été pris en compte ou prévu dans le projet : l'étage reste une partie privée du cabinet médical ; un simple rafraîchissement de la structure peut être suffisant.

Dans la partie questions diverses il faut modifier le mot « doucement » par « débat » d'orientation budgétaire.

Vote 15 POUR

DELIBERATIONS

→ CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LA CREATION DE LA MAISON DE SANTE

Monsieur Ronan CESBRON, chargé de mission au Pays de Gâtine, a présenté le projet en soulignant les efforts de Monsieur le Sous-Préfet pour défendre le dossier à l'ARS de Bordeaux (Agence Régionale de Santé). Il précise que l'ARS a validé la qualité sanitaire du projet pour adopter ensuite l'aspect technique (avis officiel favorable en octobre). Cette validation permet les ouvertures de crédits et subventions (européennes et régionales) mais il faut rapidement lancer un appel d'offres auprès des architectes. Le lancement de la consultation s'est faite avec l'aide précieuse du CAUE : il fallait déposer un diagnostic pour l'aménagement des locaux appartenant aux médecins actuels dont la superficie est de 235 m² avec une enveloppe financière de 450 000€. 7 cabinets d'architecte ont répondu au marché d'appel d'offres.

Madame BREMENT-MARQUIS rappelle l'historique de ce dossier dont un vote du conseil municipal du 31 juillet 2017 à l'unanimité avait donné une préférence pour des locaux neufs. Elle demande un comparatif construction neuve par rapport à la rénovation. Elle insiste sur le fait que depuis le début les élus sont mis à l'écart de ce dossier.

D'autres élus prennent part au débat et affirment que le neuf coûterait plus cher mais que les locaux seraient plus fonctionnels. Le problème du stationnement sur le parking est également évoqué en soulignant que les bâtiments à rénover sont trop vétustes et mal situés.

Présentation du rapport d'examen des offres par Monsieur Ronan CESBRON – voir pièce jointe

Après plusieurs échanges, il est décidé de retenir Monsieur Luc COGNY pour réaliser seulement la tranche ferme d'un montant de 7 248 €. Cette première phase permettra aux élus de se positionner entre la rénovation ou la construction neuve. Il sera demandé à Monsieur Luc COGNY un comparatif entre les 2 projets.

VOTE : voix 15 POUR

- de retenir le cabinet d'architecte Luc COGNY pour réaliser la tranche ferme d'un montant de 7 248 €

→ SUBVENTION COMITE DE JUMELAGE

Monsieur le Maire informe que l'association du Comité de jumelage de l'ex-canton de Thénézay fait vivre et développe le jumelage entre les neuf communes suivantes : Thénézay, Doux, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Aubigny, Pressigny, Oroux, Saurais, Lhoumois et St Johann en Allemagne.

Il est demandé, comme chaque année, une aide financière à hauteur de 0,40 € / habitant, soit la somme de 480 €.

VOTE : voix 15 POUR

- de verser la somme de 480€ au comité de jumelage

RAPPORT DE COMMISSION

➤ Rapport de M. Samuel RAUX – adjoint délégué à la commission voirie,

Monsieur Samuel RAUX annonce les travaux à prévoir à la supérette. Une liste a été établie en présence des élus et de M.DE SOUSA.

Il informe également des devis en attente pour remplacer la chaudière à la cantine et de prévoir le contrat de maintenance.

INFORMATIONS DIVERSES

1) Monsieur le Maire informe que le local de la chaufferie de l'église est démoli. Suite à un souci avec la chape nous attendons l'avis de l'inrap pour finir le travail.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : PAS DE DATE DE FIXER

FIN DE SEANCE 22H45